



Edité le : 13/08/2025

Rapport d'analyse Page 1 / 2

LABORATOIRE D'ANALYSE DE LA COMMUNAUTE

D'AGGLO. DU PAYS DE MONTBELIARD
RUE DE LA CORNETTE LA CHARMOTTE
25420 VOULJEAU COURT

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été reçu au laboratoire. Le rapport comporte 2 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier :	LSE25-108935	Analyse demandée par :	ARS BOURGOGNE FRANCHE
Identification échantillon :	LSE2508-43221-1	COMTE LAURENCE RAVUNG - 90004 BELFORT	
Doc Adm Client :	ARS 2025		
Référence échantillon commanditaire:	HY25080008-1		
Nature:	Eau à la production		
Point de Surveillance :	EVETTE-SALBERT	Code PSV :	0000000232
Localisation exacte :	MAIRIE - CUISINE		
Dept et commune :	90 EVETTE-SALBERT		
UGE :	0017 - COMMUNAUTE AGGLO BELFORTAINE		
Type d'eau :	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
Type de visite :	D2	Type Analyse :	D2_CL
Nom de l'exploitant :	GRAND BELFORT	Motif du prélèvement :	CS
	Hôtel de Ville et de la Communauté - Place d'Armes		
	90020 BELFORT CEDEX		
Nom de l'installation :	EVETTE-SALBERT	Type :	UDI
Prélèvement :	Prélevé le 04/08/2025 à 09h10	Réception au laboratoire le 05/08/2025	Code : 000154
	Prélevé par le client Francis CELOTTI		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Toutes les informations relatives aux conditions de prélèvement ont été transmises par le client.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client.

Date de début d'analyse le 05/08/2025

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
COV : composés organiques volatils Solvants organohalogénés								
Bromoforme	90D2_CL>	< 0.20	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	0.20		#
Chloroforme	90D2_CL>	15	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	0.10		#
Chlorure de vinyle	90D2_CL>	< 0.004	µg/l	Purge and Trap /GC/MS	Méthode interne M_ET105	0.004	0.50	#

.../...

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité	
Dibromochlorométhane	90D2_CL>	0.94	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	0.05			#
Dichlorobromométhane	90D2_CL>	4.0	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	0.05			#
Somme des trihalométhanes	90D2_CL>	19.94	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	0.50	100		
Epichlorhydrine	90D2_CL>	< 0.05	µg/l	Purge and Trap /GC/MS	Méthode interne M_ET105	0.05	0.10		#
HAP : Hydrocarbures aromatiques polycycliques HAP									
Benzo (b) fluoranthène	90D2_CL>	< 0.0005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278	0.0005			#
Benzo (k) fluoranthène	90D2_CL>	< 0.0005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278	0.0005			#
Benzo (a) pyrène	90D2_CL>	< 0.0001	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278	0.0001	0.010		#
Benzo (ghi) pérylène	90D2_CL>	< 0.0005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278	0.0005			#
Indéno (1,2,3 cd) pyrène	90D2_CL>	< 0.0005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278	0.0005			#
Somme des 4 HAP quantifiés	90D2_CL>	< 0.0005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278	0.0005	0.10		
Composés divers Divers									
Acrylamide	90D2_CL>	< 0.1	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET130	0.1	0.10		#

LQ = limite de quantification pour les paramètres physico-chimiques

90D2_CL> ANALYSE (D2_CL) EAU DE DISTRIBUTION CHLOREE (ARS90-2025)

Eau conforme aux limites de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, articles R 1321-1 à 1321-5, arrêté du 11 janvier 2007 modifié pour les paramètres analysés.

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Les résultats sont rendus en prenant en compte les matières en suspension (MES) sauf quand la filtration est indiquée dans les normes analytiques.

Afin de maintenir l'accréditation, le laboratoire peut s'appuyer de manière exceptionnelle sur une étude de stabilité interne pour certains paramètres physico-chimiques.

(Déclaration de conformité non couverte par l'accréditation)

Sébastien GASPARD
Responsable de laboratoire

